

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 30 juillet 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur  
de l'École nationale supérieure des mines de Douai**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642.1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.6421;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu le décret n° 2016-1527 du 14 novembre 2016 modifiant le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 56;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant les liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre en charges des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu les délibérations du jury des études en ses séances des 29 mars et 8 novembre 2018 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Douai est attribué aux élèves de formation continue diplômante désignés ci-après, par ordre alphabétique au titre de la promotion 2018:

M. Aadadouch (El Mehdi).  
M. Aït Ali Ydir (Saïd).  
M. Ait El Cadi (Rachid).  
M. Alaoui Tahiri (Rachid).  
Mme Boukhlof (Latifa).  
M. Charpentier (Cyril).  
M. Lakriti (Achraf).  
M. Mahraz (Issmail).  
M. Mairouche (Mustapha).  
M. Miakakorila (Hermann Declairc).  
M. Michel (Jean-François).  
Mme Nsiri (Nadia).  
M. Ouhaddou (Abdelaziz).  
M. Ousmanou (Laouane).  
Mme Rhoufar (Dounia).  
M. Rochdi (Mounir).  
M. Yousfi (Dehbani).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :*  
*L'ingénieur général des mines,*  
VINCENT THÉRY